Prénom : 24 août 2022

Nom :

Adresse : A

 Madame Eve Parier

 Directrice Générale du CNG

 Madame,

 Nous venons d’apprendre que le Dr UMLIL Amine, pharmacien à l’hôpital de Cholet, a reçu l’information qu’il était engagé à son encontre une procédure disciplinaire par l’établissement administratif qui est placé sous tutelle du ministère de la Santé et dont vous êtes la directrice générale : le CNG, Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière. Nous sommes surpris et inquiets de cette procédure. En effet, le Dr Umlil a été auditionné 2 fois par des parlementaires du Sénat les 8 avril et 24 mai 2022, cette dernière audition ayant été publique et contradictoire. Ces auditions faisaient suite à une invitation à participer à l’enquête parlementaire menée par l’OPECST portant sur les « effets indésirables des vaccins contre la covid 19 et le système de pharmacovigilance français ».

 Vous lui reprochez d’avoir diffusé des informations qui vont à l’encontre de la communication institutionnelle, d’avoir manqué au droit de réserve et au principe de neutralité publique, alors qu’il est reconnu comme un expert en pharmacovigilance et que les parlementaires ont apprécié ses compétences indéniables.

Nous connaissons la rigueur scientifique du Dr Umlil à travers tous les articles qu’il a publiés au sein du CTIAP (Centre Territorial d’Information Indépendante et d’Avis Pharmaceutiques). C’est pour nous, citoyens ou professionnels, une référence qui nous permet d’avoir accès à une connaissance scientifique indispensable pour faire des choix thérapeutiques avec notre consentement libre et éclairé, quel que soit le type de médicaments et dont font partie les vaccins contre la covid.

Il nous semble du devoir des scientifiques d’informer les citoyens sur les risques potentiels des traitements proposés aux patients. Il s’agit de notre liberté de choix. Alors pourquoi inquiéter le Dr Umlil qui ne cherche qu’à nous éclairer sur ces risques ?

Nous avons apprécié que l’OPECST ait reconnu et regretté que la communication institutionnelle sur les effets indésirables ait été trop discrète par rapport à la communication incitant à la vaccination covid.

 Nous espérons que l’honnêteté scientifique et la transparence de l’information puissent l’emporter et que vous abandonniez la procédure envers le Dr Umlil.

 Recevez, Madame, l’expression de nos sentiments respectueux,

 *Signature :*